

# Conseils et financement pour l'aménagement de structures naturelles

## Nature au Village

Mai 2026

Parc naturel régional du Doubs

Place du 23-Juin 6  
Case postale 316  
CH-2350 Saignelégier

Personne de contact :  
T +41 79 445 14 19  
carine.heiniger@parcdoubs.

## INTRODUCTION

Dans le cadre du projet Nature au village (2025-2028), le Parc du Doubs s'engage à conseiller et soutenir l'aménagement de structures en faveur de la biodiversité dans la zone bâtie.

Pour des conseils plus spécifiques ou complexes, le conseil peut être demandé à une entreprise spécialisée (aménagiste, spécialistes des arbres,). Le Parc a des ressources financières limitées pour ses projets et les réalisations se feront après la confirmation du Parc du Doubs, dans la limite du budget disponible.

Des conventions d'entretien sont signées avec les propriétaires s'il y a une participation financière du PNRD.

La source des informations au sujet des différentes structures présentées dans ce document provient en grande partie de l'ouvrage « Guide pratique de la nature en ville ; Favoriser la biodiversité en milieu bâti en Suisse » ©Haupt Verlag Bern



Jardin naturel dans le périmètre du Parc naturel régional du Doubs. Photo : L. Chaignat

### Marche à suivre pour participer au projet

- Contacter le Parc du Doubs par mail ou téléphone (voir en-tête de ce document) ;
- Convenir d'un rendez-vous sur place ou par téléphone selon l'aménagement souhaité afin de discuter des aménagements et de la participation du Parc ;

- S'ils existent, transmettre les devis au Parc ;
- Attendre la confirmation du Parc avant de commander le matériel ;
- Contacter le Parc à la fin des travaux ;
- Signer la convention d'entretien avec le Parc et transmettre les factures ou quittances.

## AMÉNAGEMENTS AVEC FINANCEMENT

### MARE

**Demande de permis :** éventuellement (dans les 3 cantons)

**Espèces cibles :**

- Oiseaux : *Bergeronnette grise*
- Mammifères : *Murin de daubenton*
- Amphibiens : *Crapaud commun, grenouille rousse, triton alpestre*
- Insectes : *Diverses espèces de criquets*
- Araignées et gastéropodes

**Caractéristiques :**

Éviter de placer un étang proche d'une route très fréquentée. Préférer un lieu proche d'une forêt. S'il y a des plantations, choisir des plantes indigènes, et ne pas introduire de poissons ou d'autres espèces animales. Plus l'étang est grand, moins il demande d'entretien. Aménager différentes profondeurs d'eau et ajouter des structures autour du plan d'eau pour favoriser la faune.

Selon l'emplacement, installer une clôture autour de l'étang pour éviter des accidents (enfants), selon les recommandations de BFU, et en laissant un passage pour la petite faune (15-20cm) : <https://www.bfu.ch/fr/conseils/etang-biotope-eaux>

**Prix indicatif :** le prix dépend de la personne mandatée et du type d'imperméabilisation choisi.

Compter 5'000 CHF pour une petite surface (6m<sup>2</sup>) et 50 cm de profondeur avec un accès facile.

Compter 15'000 CHF pour une surface d'eau de 15-20m<sup>2</sup>

**Participation du PNRD :** conseil, moitié de la facture de l'aménagement (sans le permis, mais aide pour la demande possible)

### NICHOIRS OISEAUX

**Espèces cibles :**

- *Rougequeue à front blanc*
- *Passereaux (mésanges, gobemouche noir, sittelle, ...)*
- *Hirondelles de fenêtre*
- *Martinets*

**Caractéristiques :**

Achat ou fabrication artisanale

Emplacement hors de portée des prédateurs (chats ou martres), au calme. Ouverture orientée au sud-est de préférence, placer le nichoir à l'ombre ou partiellement. Nettoyer chaque année, ou tous les deux ans (hirondelles), ou 2-3 ans (martinets) (selon convention d'entretien). Vérifier l'accessibilité pour le nettoyage. Penser à

fermer les nichoirs chaque année afin d'éviter que des moineaux y installent leur nid et de prévenir tout accident lors du nettoyage, notamment en lien avec leurs couvées. Dans les logements locatifs, l'accord des propriétaires est nécessaire.

**Prix indicatif** : 40-70 CHF (les hirondelles et martinets vivant en colonie, il est nécessaire de placer au minimum 3 nids).

**Participation du PNRD** : 60 % + conseil

## **ABRIS POUR LES CHAUVES-SOURIS**

### **Espèces-cibles :**

- *Pipistrelles communes particulièrement*

### **Caractéristiques :**

Achat ou fabrication artisanale

Placer hors de portée des prédateurs (chats ou martres), à 3-6m de haut, contre une façade ou un arbre et protégé de la lumière artificielle. Choisir un emplacement ensoleillé et protégé du vent, orienté est / sud-est.

**Prix indicatif** : 100 CHF

**Participation du PNRD** : 60% + conseil

## **HAIE INDIGÈNE (REPLACEMENT OU PLANTATION)**

### **Espèces cibles :**

*Grande diversité d'espèces d'oiseaux, papillons, criquets et sauterelles, coléoptères, abeilles sauvages, araignées et gastéropodes en plus des mammifères (dépendant de la structure de la haie et du choix des essences).*

### **Caractéristiques :**

La haie est composée de buissons, arbustes, voir arbres indigènes variés.

Planter en automne de préférence ou au printemps. Penser à l'entretien de la haie.

Les remplacements de haie concernent les haies composées d'espèces non indigènes ou invasives (lauriers cerises, thuyas, buddleias).

**Prix indicatif** : dépendant des essences choisies + travail si mandat

- Arrachage :

Pour l'arrachage d'une haie standard de **1,5 à 2 m de haut**, il faut compter environ **25 CHF par mètre linéaire**, taxes comprises. Ce montant peut être légèrement plus élevé pour du laurier.

- Plantation :

Le Parc conseille l'achat de plants d'une hauteur de 60 à 80 cm, voir 80 à 100 cm pour des arbres plus fournis selon les endroits.

Le coût dépend de la taille des plants. En partant sur une taille de **60 à 100 cm en racines nues**, il faut compter entre **10 et 15 CHF par pièce** en plus de la plantation et la mise en place de compost.

### **Participation du PNRD :**

- **Remplacement** : conseil, 100% achat de nouveaux plants (frais d'arrachage et de plantation par le propriétaire), maximum 500 CHF.
- **Nouvelle haie** : conseil, achat 50% des plants, maximum 500 CHF.

## HÔTELS À INSECTES

### **Espèces cibles :**

- Abeilles sauvages (différentes espèces, osmies rousses par exemple)
- Chrysopes
- Coccinelles

**Caractéristiques :** hôtel à insectes fabriqués par les Ateliers Protégés Jurassiens (Le Noirmont)

**Prix :** 85 CHF (structure vide)

### **Participation du PNRD :**

Hôtel à insectes offert dans le cas de la mise en place d'une prairie fleurie (un hôtel à insectes ou une surface de sable)

## SURFACE DE SABLE

### **Espèces cibles :**

- Abeilles sauvages
- Guêpes fouisseuses
- Event. Fourmilions (larves)

### **Caractéristiques :**

Choisir un endroit ensoleillé, éventuellement protégé de la pluie et à proximité d'autres milieux naturels

**Prix indicatif :** 50-75 CHF / m<sup>3</sup> de gravier et sable + transport

Pour une surface carrée de 1m<sup>2</sup> x 0.4m de profondeur → env. ½ m<sup>3</sup> de matériel = 30 CHF (+ transport si livré)

**Participation du PNRD :** Tas de sable offert dans le cas de la mise en place d'une prairie fleurie (un hôtel à insectes ou une surface de sable)

## PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS A HAUTE TIGE OU ARBRES INDIGÈNES

### **Espèces cibles :**

- Diverses espèces d'oiseaux (pics, mésanges, rougequeue à front blanc)
- Lichens et mousses

### **Caractéristiques :**

Arbres fruitiers à haute tige destinés à mesurer 8-15 m, avec les premières branches charpentières à une hauteur d'environ 180 cm. Ces arbres ont besoin de beaucoup de place mais ont une très grande valeur écologique.

Grands arbustes indigènes : sureau, cornouiller mâle, aubépine, ...

Arbres indigènes : tilleuls, chênes, érable champêtre, ...

Une taille d'entretien pour les arbres indigènes est ponctuelle et non-systématique mais ne doit pas modifier le volume et la structure de l'arbre.

**Prix indicatif :** Dépendant de la variété : 100 CHF à 180 CHF pour les fruitiers, 50 CHF à 120 CHF pour les arbres indigènes (ex. cornouiller sanguin, sureau noir, ...)

**Participation du PNRD :** forfait de 70 CHF par arbre pour une nouvelle plantation.

## PRAIRIE FLEURIE

### Espèces cibles :

- *Pics verts*
- *Rougequeue à front blanc*
- *Merle noir*
- *Hérisson commun*
- *Pipistrelle commune*
- *Orvet, lézard agile*
- *Papillons et abeilles sauvages (plusieurs espèces)*

### Caractéristiques :

Semences indigènes et adaptées au site et à la région, entretien extensif obligatoire extensif (1-3x par an). Laisser des zones refuges non fauchées. Emplacement ensoleillé et maigre. Prévoir l'entretien surtout les premières années.

**Prix indicatif :** semences / mise en place / entretien la première année/ années suivantes

Préparation du sol et ensemencement : env. CHF 6.00 / m<sup>2</sup> (très variable selon la surface, l'accès, la nature du sol, etc.).

Entretien les années suivantes : compter env. CHF 4.00 / m<sup>2</sup>

### Participation du PNRD :

100% de la facture des semences (maximum 500 CHF) → Pour 50m<sup>2</sup>, env. 40 CHF

Mise en place et entretien à la charge du propriétaire

## AMÉNAGEMENTS SANS FINANCEMENT

### Tas de branches

Participation du PNRD : conseil uniquement (pas de financement)

### Tas de pierres

Participation du PNRD : conseil uniquement (pas de financement)

### Dangers pour la faune :

Ex. sauts de loup, tondeuses robots, chats, luminaires, vitres, clôtures

Participation du PNRD : conseils uniquement

### En cas de demande pour :

- **Remplacer un revêtement imperméable (béton, bitume) :** contacter une entreprise de paysagisme ou de génie civil.
- **Amener de la biodiversité sur un bâtiment** (toit végétalisé, façade végétalisée : contacter une entreprise de paysagisme, informations sur ce document :

[https://www.neuchatelville.ch/fileadmin/sites/ne\\_ville/fichiers/Sortir\\_et\\_deco\\_uvrir/091100\\_Neuchatel\\_Guide\\_vegetalisation-facades-011109.pdf](https://www.neuchatelville.ch/fileadmin/sites/ne_ville/fichiers/Sortir_et_deco_uvrir/091100_Neuchatel_Guide_vegetalisation-facades-011109.pdf)